

Nombre de membres afférents au Comité Syndical	64
Nombre de membres en exercice	64
Nombre de membres présents	7
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0
Nombre de voix représentées	26

Délibération n° : 26.01.08

Date de convocation : 6 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six
Le 13 janvier à 15 heures

Le Comité Syndical, légalement convoqué, et faisant suite à sa précédente réunion du 16 décembre 2025 pour laquelle le quorum requis n'a pas été atteint, s'est à nouveau réuni, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
ANDRÉ Jean-Bernard		171/52		X	
ASTRUC Alain		171/52	X		
BERGOGNE Francis		171/52		X	
BOISSET Jean-Marie		171/52		X	
BONHOMME Gérard		171/52		X	
BONICEL Bernard		171/52		X	
BOUNIOL Lionel		171/52		X	
BOUSSUGE Daniel		171/52	X		
BRUGERON Jean-Noël		171/52	X		
BRUNET Jean-Marie		171/52		X	
CARREZ Jean-Claude		171/52		X	
CASTAN Emmanuel		171/52	X		
CHARLEMAGNE Paul		171/52		X	
CHAZE Thierry		171/52		X	
CONFORT René		171/52		X	
COUDERC Didier		171/52		X	
DURAND Bruno		171/52		X	
DURAND Joëlle		171/52		X	
DUVERT Frédéric		171/52		X	
FLAYOL David		171/52		X	
FOLCHER Joël		171/52		X	
GACHE Christophe		171/52		X	
GALTIER Guy		171/52		X	
GERBAL Anselme		171/52		X	
GELLION Camille		171/52		X	
GRANIER François		171/52		X	
ITIER Jean-Paul		171/52		X	
JAFFUEL Ludovic		171/52		X	
JEANJEAN René		171/52	X		
LONGEAC Daniel		171/52		X	
MALHERBE Éric		171/52		X	
MALZAC Claude		171/52		X	
MARTIN Laurian		171/52		X	
MAURIN Olivier		171/52		X	
MAZOYER Lucien		171/52		X	
PAGÈS Manuel		171/52		X	

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
PAGÈS Martine		171/52		X	
PALMIER Cédric		171/52		X	
PASCON Christian		171/52		X	
POULALION Jérôme		171/52		X	
POURQUIER Jean-Paul		171/52	X		
RECOULIN Isabelle		171/52		X	
RODIER Vincent		171/52		X	
RODRIGUES David		171/52		X	
SARTRE Francis		171/52		X	
SOULIER Alain		171/52		X	
TARDIEU René		171/52		X	
TEISSIER Michel		171/52		X	
TUFFERY Julien		171/52		X	
VAYSSIER Jean-Louis		171/52		X	
VEDRINES Serge		171/52		X	
VIDAL Roselyne		171/52		X	
Déléguées des communes urbaines					
PIC Jérémy	Marvejols	10		X	
TRÉMOLIÈRES Valérie	Mende	25		X	
Délégués des EPCI					
ANDRE Rémi	CC du Gévaudan	11		X	
CABIROU Christian	SI Aubrac Colagne	2		X	
DE LESCURE Jean	CC Mont-Lozère	6	X		
GIOVANNACCI Daniel	SM Environnement Sud Lozère	9		X	
HUGON Christine	Syndicat Mixte La Montagne	17		X	
PROUHÈZE Henry	SICTOM des Hauts Plateaux	8		X	
ROUX Christian	CC des Cévennes au Mont-Lozère	5		X	
SAINT-LÉGER Francis	CC Randon Margeride	5		X	
SALEIL Jean-Claude	CC Aubrac Lot Causses Tarn	8		X	
SUAU Laurent	CC Cœur de Lozère	16		X	

* les délégués des communes rurales étant porteurs d'une fraction identique des 171 voix affectées à cette catégorie de membre, les règles de fractionnement et d'arrondi sont appliquées à la fin de chaque délibération à l'ensemble des votes exprimés par cette catégorie de membres.

Monsieur Emmanuel CASTAN a été nommé secrétaire de séance.

CHALEUR RENOUVELABLE
Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la création d'un réseau de chaleur
alimenté par une chaufferie bois à Chanac

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical que la commune de Chanac a récemment engagé une étude de faisabilité pour la réalisation d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois.

Cette étude, qui a bénéficié d'un soutien global de 70% du Fonds Chaleur, a conclu à un intérêt favorable pour la réalisation de cet équipement, qui permettrait de chauffer les bâtiments suivants :

- ✓ La Maison Jeanne ;
- ✓ L'EHPAD La Maison des Aires ;
- ✓ L'École publique ;
- ✓ La Crèche ;
- ✓ La résidence Fontbonne ;
- ✓ La résidence Les Lavandières ;
- ✓ La Salle Saint Jean-Baptiste.

Le montant prévisionnel de l'opération de création de ce réseau de chaleur est estimé à **680 000 € HT.**

Monsieur le Président précise qu'afin de mener à bien l'exécution de cette opération, la commune de Chanac souhaiterait que le SDEE intervienne en qualité de mandataire de maîtrise d'ouvrage, en application des dispositions de l'article L.2422-5 du Code de la commande publique.

Monsieur le Président présente ensuite les dispositions de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage qui pourrait être conclue entre le SDEE et la commune de Chanac.

En ce qui concerne les conditions financières de réalisation de cette opération, la convention prévoit que la commune s'engage à en assurer le financement intégral selon un plan de financement et un échéancier de remboursement des dépenses engagées par le SDEE pour son compte. Le SDEE assistera la commune dans la préparation et l'envoi des dossiers de subventions et de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE), ainsi que dans la production des justificatifs associés. La commune percevra directement l'ensemble des soutiens qui lui seront accordés pour la réalisation de cette opération.

Dès que la réception de l'ouvrage aura été prononcée, la commune réalisera elle-même la gestion complète, l'exploitation, l'approvisionnement et le fonctionnement de l'installation.

Ceci étant exposé, Monsieur le Président propose d'accepter la sollicitation de la commune de Chanac pour que le SDEE intervienne comme mandataire de maîtrise d'ouvrage pour la création du réseau de chaleur de la commune et de fixer à 4% du montant total hors taxes de l'opération la rémunération du SDEE pour l'exercice de cette mission.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

APPROUVE l'intervention du SDEE comme mandataire de maîtrise d'ouvrage pour la création du réseau de chaleur de la commune de Chanac ;

FIXE à 4% du montant total HT de l'opération la rémunération du SDEE pour l'exercice de cette mission ;

DONNE TOUS POUVOIRS à son Président pour signer la convention de mandat à conclure avec la commune de Chanac ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20260113-20260108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2026

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Le Secrétaire de séance
Emmanuel CASTAN

A handwritten signature in blue ink.